



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 10-04/2026 /

Dossier complet le : 10-04/2026 /

N° d'enregistrement : 016654/KK P

1 Intitulé du projet

Creation du parking provisoire de Keradrien a Guipavas

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BREST METROPOLE AMENAGEMENT

Raison sociale

BMa SPL

N° SIRET

83417557200017

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Cou

Prénom(s)

Philippe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager un parking provisoire à destination des nombreux étudiants qui cherchent à stationner sur le secteur. Sa conception a été imaginée en respectant au maximum l'environnement des parcelles (arbres, talus, ...). Les matériaux choisis doivent permettre de faciliter la remise en état des terrains. Les stationnements et cheminements piétons seront perméables et des noues engazonnées permettront de gérer les eaux pluviales sur site. Il n'y aura pas de plantation mis à part l'engazonnement par semis des noues : la végétation existante est conservée et intégrée à l'aménagement du parking. Les deux habitations qui occupaient les parcelles ont déjà été démolies.

4.2 Objectifs du projet

Le site s'inscrit dans un contexte périurbain en mutation, caractérisé par la présence d'équipements structurants (campus, commerces, terminus de tramway) générant une pression importante en matière de stationnement. Ce parking répond notamment à la demande en stationnement des étudiants de l'école d'ingénieurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les talus plantes seront conservés et permettront notamment la délimitation de la zone et des différents espaces de stationnement. Les arbres majeurs isolés seront eux aussi conservés, créant de l'ombre et une plus-value environnementale et paysagère. Les accès au parking seront situés au niveau des ouvertures déjà existantes dans les talus. Les matériaux utilisés pour l'aménagement du parking seront sobres et le moins impactant possible afin de faciliter la déconstruction du parking et limiter son impact environnemental. L'objectif est d'imperméabiliser le moins possible, c'est pourquoi les places de stationnement et les cheminements piétons seront perméables. Les surfaces de revêtements de voirie seront réduites au minimum utile, le revêtement bi-couche a été choisi pour faciliter l'usage du parking tout au long de l'année (pas d'ornière) tout en limitant les coûts. Pour les places de stationnement, un mélange terre pierre constitué à 70 % de pierres et 30 % de terre a été choisi. Il permet de laisser s'infiltrer l'eau de pluie et l'engazonnement permet une meilleure intégration paysagère.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Afin de garantir une desserte fluide du parking, la desserte se fera en sens unique depuis l'entrée jusqu'à la sortie. Un parcours piéton sécurisé sera mis en place afin de pouvoir sortir du parking par le nord et rejoindre les campus et autres lieux environnants. Les eaux pluviales seront traitées directement sur site. Le terrain est en pente ce qui entraîne un ruissellement de l'eau du nord-ouest vers le sud-est. Des noues engazonnées seront présentes entre chaque voirie afin de collecter et infiltrer les eaux pluviales et ainsi limiter le ruissellement. Le parking sera éclairé par un mobilier sobre, dans la continuité des aménagements en bois afin d'assurer la sécurité de ses usagers. Les poteaux seront en bois classe IV avec une lanterne d'éclairage simple et à une hauteur maximale de 6 mètres, posés sur plot béton. L'éclairage se fera en particulier sur le cheminement ouest et les places PMR.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis d'aménager sera déposé au printemps 2026. Deux Permis de démolir ont été déposés et les arrêtés obtenus : - N° PD 029 075 25 00002, parcelle n°75 G 2129 - N° PD 029 075 25 00001, parcelle n°75 G 2131

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du projet Nombre de places de stationnement	(1, ha) (95 dont 3 PMR, u.)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : O " Lat. : N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

/

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone d'etude ne se situe pas au sien d'une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est a plus de 3 km au sud (Estuaire de l'Elorn). La zone d'etude semble ecologiquement relativement isolee des espaces naturels references a proximite.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Guipavas
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas située dans le zonage du PEB de l'aérodrome de Brest-Guipavas. La zone d'étude est à proximité de "voies bruyantes" (Arrêté préfectoral du 12/02/2004).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'est référencée au droit de la zone d'étude ni à proximité immédiate.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La zone d'étude est éloignée des zonages réglementaires déterminés pour le PPR industriel (Port de Brest et Pyrotechnie Saint-Nicolas)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucune activité ancienne référencée sur et à proximité immédiate de la zone d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	La zone d'étude est située à environ 3 km du site Natura 2000 Rivière Elorn. L'éloignement géographique, ainsi que l'absence de connexion écologique directe, permettent de conclure à l'absence d'incidence du projet sur ces derniers. A noter que l'exutoire des ruissellements d'eau pluviale ne débouche pas directement dans ce site Natura 2000.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les terrassements seront superficiels.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet va notamment nécessiter des terrassements.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet nécessitera des matériaux de constructions classiques (pierre, bois, terre, etc.).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Pas d'utilisation d'eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet va entraîner la suppression ponctuelle de certains sujets végétaux, notamment ceux présentant un mauvais état sanitaire ou une faible valeur écologique ou paysagère.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La zone d'étude est actuellement une friche occupée par de la végétation basse, des arbres et arbustes isolés et des talus arbores.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En tant que tel, le projet ne devrait pas engendrer de déplacement. Cependant, il permettra bien de réguler le stationnement "problématique" de ce secteur (campus).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Durant les travaux, des bruits directs seront générés par les engins et autres véhicules sans que cela ne soit significatif (pas de démolition, par exemple).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Au vu du type de projet, les nuisances sonores engendrées notamment par le Bd F. Mitterrand ne constituent pas un enjeu pour le projet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les travaux (terrassements, engins, camions, etc.) pourraient engendrer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage du cheminement doux (nord/sud) et des places PMR (voir p. 20 de la notice du PA) .
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Dans le halo lumineux de l'agglomération brestoise.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	La gestion des eaux pluviales est présentée dans la notice hydraulique et dans la notice du PA (p. 11).
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Réseau public rue Louis Bleriot.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Lors de la phase de travaux (terrassement).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les talus et arbres situés en périphérie du parking sont conservés, permettant ainsi que le parking d'être peu visible depuis l'extérieur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La zone d'étude est actuellement une friche.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Deux projets plus ou moins conséquents sont en cours ou prévus à proximité immédiate de la zone d'étude : des logements et activités tertiaires à l'ouest et le futur Arkea Park à l'est. Néanmoins, tous ces projets sont indépendants (tous peuvent se faire même si l'un ou l'autre des projets ne peut se faire). En termes de temporalités, le parking provisoire devrait se faire courant 2026-2027 alors que les deux autres projets sont sur des temporalités un peu plus éloignées. En termes de mobilités/stationnement, le parking provisoire va permettre d'améliorer la situation actuelle de ce secteur, ce qui ne pourra qu'être bénéfique aux deux autres projets (en phase de travaux et de fonctionnement). Le projet prévoyant peu d'imperméabilisation, il ne devrait pas y avoir d'incidences cumulées significatives en termes de ruissellement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Conservation des éléments appartenant au bocage (sauf quelques essences paysagères et l'élagage de l'entrée sud). Conservation des arbres majeurs isolés. Gestion des espèces invasives. Maximisation des revêtements perméables (terre-pierre et sable compacte) afin d'atténuer les impacts liés à l'artificialisation des sols. Gestion à la parcelle des eaux pluviales via des noues peu profondes. Gestion extensive favorable à la biodiversité des espaces verts.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de parking provisoire a pris en compte les principaux enjeux environnementaux (biodiversité, mobilité et eau pluviale) afin d'atténuer le plus possible ses impacts. Cela s'est traduit par l'ensemble des éléments présentés ci-dessus. Ceux-ci nous semblent suffisants pour garantir des impacts résiduels non significatifs sur les principaux enjeux identifiés. Ainsi, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale avec la rédaction d'une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Rucquoy

Prénom Loic

Qualité du signataire Environnementaliste - iao senn - mandataire

À Morlaix

Fait le 10-04-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)